

CERREO

BRIEF

BULLETIN DE RECHERCHE | FÉVRIER 1989 | SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

40

PROFESSIONS ET EMPLOIS DE LA SANTÉ POINTS DE REPÈRE POUR UN SECTEUR EN ÉVOLUTION

Le secteur de la santé emploie aujourd'hui plus d'un million de personnes. La croissance des effectifs a été forte au cours des vingt dernières années, + 38 %. Elle s'est un peu ralentie mais contraste singulièrement avec le tassement ou la réduction de l'emploi que l'on constate dans la plupart des autres secteurs d'activité.

La croissance économique des dernières décennies a permis une extension numérique remarquable des professionnels de santé oeuvrant dans un système de soins élargi (1), renoué et diversifié, qu'il s'agisse du secteur hospitalier, public, privé, de la médecine ambulatoire, du travail, de la santé scolaire, de la protection maternelle et infantile... Parallèlement au développement d'institutions, largement traditionnelles dans leurs structures, cette période a été aussi celle des expérimentations, notamment dans les modalités de prise en charge des patients : hospitalisation à domicile, soins infirmiers aux personnes âgées, cabinets de groupe, hôpital de jour, association de malades...

L'entrée dans la crise n'a pas eu d'effets immédiats sur le dynamisme du secteur en raison de nombreux facteurs : la complexité croissante des techniques médicales, le vieillissement de la population, la médicalisation de nombre de problèmes sociaux comme l'hébergement des personnes âgées, la généralisation du remboursement des dépenses de soins.

Cependant, la maîtrise des coûts est désormais une préoccupation forte et largement partagée, qui n'est pas sans répercussion sur les professions et les emplois. En plus des incidences habituelles - recrutement stagnant et plus sélectif -, il semble que, plus profondément, la sphère initiale des "professions de santé", définie en référence à l'activité médicale, fasse place à un champ plus large,

celui du secteur d'activité de la santé ouvert à de nouveaux professionnels et offrant au personnel en place des occasions de se professionnaliser.

LES PROFESSIONS DE SANTÉ, LE MODÈLE MÉDICAL

Traditionnellement "les professions de santé" comprennent d'une part, les professions médicales et, d'autre part, les professions paramédicales réunies autour des activités de diagnostic et de soins.

Ces professions, dans leur ensemble, s'organisent et se diversifient sur le modèle de la profession médicale (2).

Des professions protégées et réglementées. Les professions médicales - médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens - sont des professions réglementées, ce qui implique l'exigence d'un Diplôme d'Etat (DE), la protection pénale contre l'exercice illégal, l'existence d'un ordre professionnel, un code de déontologie.

Parmi les professions paramédicales, les auxiliaires médicaux sont des professions réglementées ou protégées, en ce sens qu'elles partagent, avec les professions médicales, les caractéristiques suivantes : exigence d'un titre, monopole d'exercice, actes cotés par la Sécurité sociale, obligation du secret professionnel, mais il n'y a pas d'ordre professionnel ni de code de déontologie. Ce groupe comprend les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures podologues, les orthophonistes, les orthoptistes, les opticiens-lunetiers, les audio-prothésistes, les psychomotriciens.

Les autres professions paramédicales, manipulateurs d'électroradiologie médicale, laborantins d'analyse médicale, ergothérapeutes, diététiciens sont habituellement classées parmi les professions de santé, bien qu'elles n'aient obtenu qu'une réglementation partielle, lorsqu'elle existe (3).

La prégnance du modèle de la profession médicale reste très forte. Les professions déjà réglementées cherchent à gagner leur autonomie et, en premier lieu, à ne plus dépendre des médecins. Ainsi les infirmiers ont obtenu la reconnaissance d'un rôle propre avec l'existence d'une sphère d'activités ne dépendant pas de la prescription médicale. Poursuivant progressivement le même objectif, d'autres professions obtiennent une réglementation accrue de l'accès à l'emploi et des actes professionnels. C'est le cas des manipulateurs en électroradiologie médicale.

Quoi qu'il en soit, cette réglementation a pour effet de codifier l'accès à l'emploi et les modalités d'exercice, de cloisonner l'activité, d'établir des frontières entre professions et de rendre difficiles mobilité et flexibilité. En même temps, elle induit des filières de formation séparées, se développant selon des logiques propres.

Un niveau de formation supérieur au bac dans l'ensemble. La nécessité de posséder le titre pour pouvoir exercer la profession a entraîné la mise en place de formations bien définies qui relèvent du ministère de la Santé - principal employeur -, du ministère de l'Education nationale ou de l'Enseignement supérieur.

La quasi-totalité des formations se situe au niveau "bac + 5" ou "bac + 7" et au-dessus pour les professions médicales, "bac + 2" ou "bac + 3" pour les paramédicaux.

La profession médicale se diversifie et de nouvelles spécialités apparaissent liées au développement des sciences fondamentales, des techniques de soins et d'investigation, des pathologies...

Les professions paramédicales reproduisent ce mouvement en exerçant une activité résiduelle déléguée par le médecin (4) ou en investissant des brèches et des domaines d'activité que les médecins ont délaissés ou ignorés.

Elles se positionnent ainsi sur les différentes phases du processus de soins : le diagnostic, les soins, la réadaptation, l'appareillage (5).

LA DÉMOGRAPHIE DES "MÉTIER" DE SANTÉ

Par "métiers" de santé, il faut entendre ici l'ensemble des professions médicales et paramédicales auquel s'ajoute la catégorie des "aides" (aides-soignants, agents des services hospitaliers, auxiliaires de puériculture, aides-préparateurs) définis principalement en référence à la profession d'infirmier. Cette définition déborde celle des professions de santé telles qu'elles ont été présentées précédemment mais elle exclut encore les personnels administratifs et techniques participant au fonctionnement du système de santé.

Une progression inégale des métiers de la santé. Pendant la dernière période intercensitaire (1975-1982) (6), on a pu observer :

- **une augmentation importante du nombre de médecins** (+ 47 %), les actifs supplémentaires s'élèvent à plus de 48 000 praticiens quel que soit le lieu de l'exercice, **des infirmiers** (+ 79 160, soit un taux de croissance de 38 %) **et des "aides"** (+ 113 600 actifs et un taux de croissance de 43 %). Cette évolution témoigne de l'ampleur prise par les services de santé ;

- **une croissance modérée des kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens** dont les actifs supplémentaires varient entre 7 et 15 000 personnes ;

- **une stabilisation des préparateurs en pharmacie, prothésistes, orthoptistes, sages-femmes.** Le nombre d'actifs supplémentaires oscille entre 200 et 1 500 pour chacun de ces groupes.

L'importance relative des groupes professionnels. Au cours des treize dernières années (7), le nombre des paramédicaux a quasiment doublé, passant de 166 000 en 1971 à 331 000 en 1984. 85 % d'entre eux sont des infirmiers. Les professions paramédicales qui, dès 1971, l'emportaient en poids sur le groupe des médecins (59 %) dans l'ensemble des professions de santé, ont encore accru leur importance numérique. Les infirmiers représentent aujourd'hui plus de la moitié des professions de santé (52 %) contre un quart (22 %) pour les seuls médecins.

Parallèlement, l'effectif des "aides" a connu une croissance équivalente et s'élevait à plus de 400 000 personnes en 1982 (8).

Le statut et le mode d'activité : vers une généralisation du salariat. Si, dans certaines professions, l'exercice libéral reste privilégié - c'est le choix fait par 91 % de chirurgiens-dentistes, 80 % de pédicures et d'audioprothésistes -, dominant mais dans une moindre mesure chez les médecins et les kinésithérapeutes (69 et 67 % d'entre eux exercent en libéral), bon nombre des professionnels de santé ont une activité salariée. Ce statut caractérise la presque totalité des infirmiers et des sages-femmes (7). La possibilité et la fréquence d'un multi-exercice - activité libérale à laquelle s'ajoutent des prestations salariées partielles - rendent difficile tout décompte exact. Toutefois, l'évolution semble aller dans le sens d'une régression de l'exercice libéral exclusif. La montée du salariat peut, en partie, s'expliquer par le fait que ce sont les hôpitaux, notamment du secteur public, qui ont le plus recruté ces dernières années, devant largement le secteur privé dans cette pratique.

La féminisation et le rajeunissement du secteur. 24 % des médecins sont des femmes. Cette proportion augmente chez les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes. Dans ces trois professions, les femmes sont le plus souvent salariées (7).

Les infirmiers diplômés d'état sont, à 86 %, des femmes dans le secteur libéral et à 91 % dans le secteur salarié alors que les infirmiers psychiatriques comptent plus d'un tiers d'hommes. Il en résulte une quasi-féminisation de la profession infirmière quel que soit le lieu de son exercice (libéral, hôpital public, hôpital psychiatrique) ou la nature de son activité (spécialisation, encadrement, direction des écoles et enseignement). La plus forte proportion de femmes se rencontre chez les orthophonistes et les orthoptistes (+ de 90 %) ; la plus faible proportion, parmi les masseurs-kinésithérapeutes (27 %) et les audioprothésistes (25 %). Dans les professions non réglementées, la majorité des professionnels sont des femmes, avec des taux plus élevés de féminisation dans les métiers de diététiciens, laborantins, psychologues.

Selon les données du recensement de 1982, 92 % des aides-soignants sont des femmes ainsi que 81 % des agents de service hospitalier.

Dans l'ensemble, les professions paramédicales sont plus jeunes que les professions médicales. Dans les professions paramédicales ce sont les infirmiers DE - dont on sait le poids en effectifs par rapport aux autres professionnels - qui comptent le nombre le plus élevé de jeunes de moins de 35 ans (68 %) ; ceux-ci, il faut le rappeler, sont pour la quasi-totalité des salariés (9).

Tableau 1
Effectifs et modes d'exercice
des professions réglementées

Professions réglementées	Effectifs en 1984		% de libéraux/ ensemble
		dont en exercice libéral	
Professions médicales	209 443		
dont :			
- Médecins en activité	121 500	84 000	69
- Chirurgiens-dentistes	34 082	31 062	91
- Pharmaciens	44 906	22 278	50
- Sages-Femmes	8 955	1 328	15
Professions paramédicales	330 573		
dont :			
- Infirmiers, dont :	280 745		
DE et autorisés	(220 559)	24 020	11
Infirmiers psychiatriques	(60 186)	-	-
- Masseurs kinésithérapeutes	34 302	22 846	67
- Pédicures	5 081	4 050	80
- Orthophonistes	8 195	4 639	57
- Audio-prothésistes	1 129	900	80
- Orthoptistes	1 121	741	60

Source : Données sociales 1987, INSEE.

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ : DE L'ACTE DE SOIN AU SECTEUR DE PRODUCTION DE LA SANTÉ

La croissance du secteur santé a été largement favorable aux métiers de la santé directement liés à l'activité médicale. Cependant, le développement spectaculaire de l'offre médicale hospitalière s'est accompagné de l'étoffement des services administratifs et logistiques et, dans un premier temps, d'un recrutement massif de personnel (10).

A la fin des années 70, la réflexion sur l'offre de soins et la remise en cause de l'hospitalo-centrisme, la recherche de maîtrise des coûts, des gains de productivité et la réflexion sur "le produit" santé favorisent l'apparition de nouvelles compétences administratives, économiques, financières, techniques. Plus récemment se sont développées des fonctions d'études et

Tableau 2
Evolution des effectifs
dans le secteur hospitalier public

Personnel hospitalier public	Effectifs	Evolution
Personnel médical		1985/1982
- Médecins et biologistes		
- Temps plein	20 592	12,1
- Temps partiel	5 808	4,0
- Attachés	25 900	14,2
- Internes	24 330	-
Personnel services de soin		1985/1981
- Personnel infirmier et paramédical	190 000	12,6
- Personnel médico-technique	43 584	15,7
- Aides-soignants	130 700	10,1
- Agents services hospitaliers	100 400	- 11,1
Personnel non médical		1985/1981
- Personnel administratif	63 528	5,4
- Personnel services généraux	98 749	- 0,7
Total	626 900	

Sources : SESI - ADERSA

d'évaluation. Ces fonctions, intégrées ou en sous-traitance, s'étendent au secteur ambulatoire - associatif ou libéral -.

Ce mouvement d'ajustement plus resserré des services administratifs et logistiques aux pratiques médicales et soignantes entraîne un décloisonnement des services et leur dépendance réciproque, avec un nouveau partage du travail et des responsabilités et, l'expérimentation de nouvelles pratiques.

L'ensemble des professionnels de santé ont pris conscience de leur appartenance à un même secteur. Toutefois, le développement et la recombinaison de celui-ci s'accompagnent nécessairement de tensions, dans la mesure où l'ensemble des communautés professionnelles ont à redéfinir leur identité.

Françoise Acker et
Gisèle Denis

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) Acker F. et Denis G., *Du système de soins à une politique de santé*, CEREOQ, doc. ronéoté, 1984.

(2) Cabridain O., *Instruments de gestion et pratiques hospitalières ; le cas du développement d'une nouvelle discipline médicale*, Centre de Recherche en gestion, Ecole Polytechnique, septembre 1983.

(3) Ceccaldi D., *Les institutions sanitaires et sociales*, Editions Foucher.

(4) Chauvenet A., "Professions hospitalières et divisions du travail", *Sociologie du Travail* n°2, 1972.

(5) *Les emplois-types de la santé*, Répertoire Français des Emplois, Cahier n°7, La Documentation Française,

(6) Gardès C., Lacourrège A. et all., *L'évolution des professions entre 1975 et 1982*. Document de travail n°17, CEREOQ, mai 1986.

(7) Foulon D., Gottely J. et Wcislo H., "Les professions de santé", *Données sociales 1987*, INSEE.

(8) Source : Données du recensement de la population, 1982, INSEE.

(9) Foulon D., Wcislo H., Elbaz S., Medina-Hirsy M., "Les professions de santé au 1er janvier 1984 par région et secteur d'activité", *Documents statistiques* du SESI n°14, décembre 1985.

(10) Acker F., Denis G., *Evolution du travail et des emplois dans les services administratifs et logistiques de l'hôpital*, Coll. des études n°34, CEREOQ, février 1988.